



Collectivités religieuses, Etat et société

Programme national de recherche PNR 58

Summary sheet 4

CARTE D'IDENTITÉ

Influence des communautés religieuses sur les votations populaires

Direction

Prof. Dr Judith Könemann, Schweizerisches Pastoralsoziologisches Institut
Dr André Bächtiger, Université de Berne
Dr Ansgar Jödicke, Université de Fribourg

Collaborateurs

Roger Husistein, Seraina Pedrini, Mirjam Ryser, Melanie Zurlinden,
Kathrin Schwaller

Pour en savoir plus:

www.pnr58.ch → Projets → Religion, médias et politique

VUE D'ENSEMBLE

Acteurs religieux et votations: argumentation laïque pour une société plurielle

Lors de votations sur des sujets à dimension éthique, les églises chrétiennes participent au débat public et argumentent de façon explicitement non religieuse. C'est l'un des résultats principaux de l'étude menée dans le cadre du Programme national de recherche 58 (PNR 58). Pour le groupe de recherche, le fait de renoncer à une argumentation religieuse reflète la volonté des communautés – en particulier catholique et réformée – d'adapter leur discours à la pluralité de la société moderne. Les scientifiques constatent que les musulmans sont très peu consultés par les autorités lors de votations.

Les acteurs religieux savent parfaitement argumenter en dehors du champ de la religion. C'est ce que montrent les articles de presse sur la position des communautés religieuses lors de votations à dimension éthique (voir encadrés) étudiés dans le cadre du Programme national de recherche 58 (PNR 58). En effet, à côté d'arguments à contenu religieux ou moral, le groupe de recherche a repéré une série d'arguments relevant du droit, de la politique, de la politique sociale voire même de l'économie.

Ce recours à une argumentation explicitement non religieuse vise à montrer, en direction de l'extérieur, que les églises ont les connaissances et les compétences nécessaires pour avoir voix au chapitre sur des sujets de société qui les concernent. Il a aussi pour but de toucher un public plus large que la simple communauté des croyants et d'être ainsi en adéquation avec la société moderne et

sa pluralité. Seuls les mouvements évangéliques adoptent une argumentation essentiellement religieuse.

Quant au style d'argumentation utilisé par les communautés religieuses, il est de même qualité que celui d'autres débats politiques, à l'instar des débats parlementaires. La plupart du temps, les positions sont communiquées de façon neutre. Des arguments occasionnellement plus durs appartiennent toutefois autant que les prises de parole respectueuses à la largeur de bande normale de l'argumentation dans une société démocratique.

Prépondérance des églises nationales

Le groupe de recherche a constaté qu'en trente ans, la fréquence des prises de position des églises nationales (réformée et catholique) n'a pas diminué. Les églises participent activement aux débats poli-

tiques publics en lien avec l'avortement, l'asile ou le rapport entre Eglise et Etat. De l'autre côté, les autorités sont intéressées par le positionnement des communautés religieuses sur ces thématiques en particulier et sollicitent donc leur avis dans le cadre des procédures de consultation. L'engagement des communautés religieuses et l'intérêt des autorités s'expliquent selon les chercheurs par le fait que ces sujets ont une forte composante éthique. Et de fait, les communautés religieuses considèrent l'éthique comme leur domaine de compétences, avis que partagent aussi bien les autorités que la population.

Les scientifiques relèvent toutefois des différences importantes entre les confessions et religions en termes de participation et de sollicitation. En effet, si les deux principales confessions chrétiennes du pays sont fréquemment consultées par les autorités

et prennent position, les communautés religieuses minoritaires et surtout non chrétiennes sont largement moins présentes dans le débat public. Les organisations musulmanes sont ainsi les moins sollicitées par les autorités (voir graphique). A ce sujet, le groupe de recherche recommande aux pouvoirs publics de les consulter davantage.

Décalage entre les églises et leurs membres

Malgré les efforts des acteurs religieux pour s'adapter à la société moderne, les scientifiques observent un décalage entre la position des églises et l'attitude de vote de leurs membres comme de la population, notamment sur les questions d'avortement et d'asile. Ainsi, sur ces questions, les églises ne sont presque jamais suivies par la population votante. Et avec la perte croissante d'importance des églises dans la société, ce fossé n'est pas près de se combler.

Près de 5'000 textes passés au crible fin

Les chercheurs ont sélectionné 15 objets soumis à votation durant les années 1977 à 2006 et portant sur:

- des questions d'éthique humaine (avortement et recherche sur les cellules souches);
- des questions d'éthique sociale (problématique des étrangers et du droit d'asile);
- le rapport entre religion et Etat.

Ils ont ensuite analysé les articles parus dans des journaux suprarégionaux (NZZ, Tribune de Genève et Tages-Anzeiger) et des publications des com-

munités religieuses au cours des trois mois précédant les votations ainsi que le mois suivant. Il s'agissait aussi bien de prises de position ou d'interviews des acteurs religieux que de comptes rendus et de commentaires sur la position de ces différents acteurs.

Ce corpus de 4'900 textes a ensuite été soumis à une analyse de contenu quantitative et qualitative. Les chercheurs ont complété leur éventail de données en réalisant des entretiens de groupe avec différents représentants des communautés juives et musulmanes.

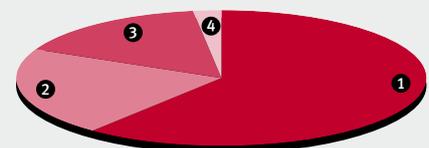
Quelles communautés religieuses?

Le groupe de recherche a pris en compte les églises chrétiennes (catholique, réformée, catholique chrétienne et églises libres y compris évangéliques), ainsi que les communautés religieuses juives et musulmanes.

Il n'a pas pu tenir compte des autres communautés religieuses puisqu'il n'a trouvé presque aucune déclaration officielle de leur part sur les sujets concernés et durant la période étudiée.

Consultation des acteurs religieux

Entre 2006 et 2009, les acteurs religieux ont reçu de la part des autorités suisses 230 invitations à participer à des procédures de consultation. Le pourcentage d'invitations par communauté religieuse se répartit de la façon suivante:



- | | | |
|---|------|--|
| ① | 61 % | Eglises catholique et évangélique réformée |
| ② | 21 % | Eglise catholique chrétienne, églises libres et associations œcuméniques |
| ③ | 16 % | Communauté juive |
| ④ | 2 % | Communauté musulmane |